

SYNDICAT INTERCOMMUNAL EN VUE DE LA GESTION DES ACTIVITÉS DU CENTRE CULTUREL LA BARBACANE

DÉCISION DU PRÉSIDENT N° DEC2024_033

DOMAINE : Convention de location

OBJET : Convention de location de la salle de spectacle du Centre Culturel la Barbacane entre ALED et le Syndicat Intercommunal en vue de la gestion des activités du Centre culturel la Barbacane pour la manifestation « Assemblée générale de l'association »

Le Président du Syndicat Intercommunal en vue de la gestion des Activités du Centre Culturel la Barbacane,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Comité Syndical en date du 17 juillet 2020 portant délégation du Comité Syndical au Président, et notamment l'alinéa n° 2,

Vu la demande faite par **ALED** sise en Mairie Place du 8 mai – 78650 Beynes - représentée par Monique Froger en sa qualité de Président, pour une mise à disposition de la salle de spectacle du Centre Culturel La Barbacane de Beynes,

DÉCIDE

Article premier

DE PASSER une convention de location avec **ALED**, représentée par Monique Froger en sa qualité de président, qui a pour objet la mise à disposition de la salle de spectacle et le foyer/bar du Centre Culturel la Barbacane, le mardi 23 janvier 2024 de 8h15 à 13h00 suivant les conditions établies dans la convention.

Article 2

DIT que cette location a pour objet de permettre la manifestation « Assemblée générale de l'association » qui aura lieu le mardi 23 janvier 2024 à 8h30.

Article 3

DIT que pour la présente location, l'**Association ALED** est redevable de la somme de 250,00 € HT + 50,00 TVA 20% soit **300,00 € TTC (trois cents euros)**.

Article 4

Madame la directrice de la Barbacane est chargée de l'application de la présente décision dont ampliation lui sera transmise.

*Acte rendu exécutoire par téléransmission en
préfecture et publication sur le site le 4 avril 2024*

Beynes, le 2 avril 2024

Le Président
Yves REVEL